

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 638 20 mai 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Rudolf Berner
François Brutsch
Marcel Burri
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
J. Cornuz
Gil Stauffer

638

Domaine public

FISCALITÉ Linéaire et matelassé

Avec des accents convaincus, ils disent: «L'Etat redistributeur de richesses gaspille. Dans toutes les subventions, il y a aussi des subventions aux riches. Pourquoi ces cadeaux à qui n'en a pas besoin? Nous serions prêts à y renoncer.»

Refus qui n'est même pas du désintéressement. Celui qui par sentiment de sa dignité écarte un pourboire n'est pas désintéressé. Le pourboire étatique offense donc leur fierté politique.

Avec des accents convaincus, ils disent aussi: «L'impôt progressif est une spoliation. Prendre beaucoup à ceux qui ont, et peu à ceux qui ne peuvent, n'est pas moral. C'est réduire le goût de l'effort, pénaliser la réussite. Nous voulons marquer les limites des réquisitions étatiques.»

Refus qui n'est même pas de l'égoïsme, mais une sorte de légitime défense. Le prélèvement étatique offense leur honneur politique.

Ces deux discours indignés n'engagent pas également: les avez-vous vus vouloir payer à tout prix un écolage scolaire au prix de revient, la journée d'hôpital universitaire à son coût réel, etc.? Ni motion, ni initiative pour traduire là aussi leur refus du pourboire étatique...

Mais pour le refus de l'impôt progressif, ils ont de l'imagination et le sens de l'action.

Premier objectif: populariser la politique des caisses vides. Car les économies ne sont soutenues par le peuple que si elles sont indolores, ou presque. Mieux vaut contraindre l'Etat à réduire son train de vie en lui réduisant les vivres. Par exemple en luttant contre la progression à froid, ce que tout le monde approuvera.

Dans cette ligne, une initiative va être lancée par les milieux de droite. Elle demande, disent ses auteurs,

que soit appliquée la Constitution fédérale qui prévoit que «les effets de la progression à froid sur l'impôt dû sur le revenu des personnes physiques doivent être compensés périodiquement.»

Mais l'initiative ne se contente pas de réclamer l'application de cette disposition. Elle l'interprète. Elle propose en effet un abattement linéaire de 15% ou une mesure équivalente aux effets de la progression sur chaque contribuable, dès le 31 décembre 1984.

Puis à partir de 1986, une compensation non pas périodique, mais intégrale.

Nous aurons l'occasion de revenir sur plusieurs aspects techniques du problème de la compensation de la progression: car il faut tenir compte aussi de la dévalorisation de l'argent reçu par l'Etat (deux à trois ans après l'acquisition du gain); il faut faire évoluer aussi les déductions sociales; il faut observer surtout les minima qui entraînent l'assujettissement à l'impôt.

Or l'initiative, elle, exige des réductions linéaires, intégrales, pour chaque contribuable.

Même des milieux de droite étaient acquis à l'idée que la compensation de la progression à froid pourrait se faire de manière globale en prenant en considération de manière prioritaire les contribuables les plus modestes ou ceux dont les charges sociales, familiales notamment, sont les plus lourdes. C'était un consensus précieux.

Il est désormais rompu. Les Groupements patronaux vaudois commentent ainsi:

«Si, pour éviter une réduction linéaire, l'autorité s'oriente vers une solution moins sommaire, elle devra tenir compte du fait que, depuis 1973, les adaptations de taux ont été inégales: les revenus les plus modestes ont bénéficié de réductions sensibles par l'augmentation des déductions sociales; en revanche, les revenus moyens ont payé d'un tarif de plus en plus élevé.»

On va donc exiger l'équivalent social pour le revenu moyen et supérieur. Et ce ne sera pas un pourboire.

PRIORITÉS

Socialistes: un petit coup de fouet

Le chauvinisme sportif a trouvé un nom pour désigner les «ratés» des dieux du stade ou de la piste: ces héros ne connaissent pas d'échecs, mais des contre-performances.

En la matière, le Parti socialiste suisse, que son président lui-même dit en phase de méforme, présente un assez imposant palmarès: schismes ouverts à Zurich et surtout à Bâle-Ville, résultats électoraux très décevants à Zurich, dans le canton de Vaud et plus encore de Berne, défaites (très honorables mais quand même) en Appenzell et aux Grisons — sans parler de l'interminable discussion sur le nouveau programme du PSS, laquelle n'en finit plus d'entrer dans sa phase finale. Et le tout sur fond international de néo-libéralisme triomphant, et d'emploi moins plein que jamais.

Bref, pas de quoi rigoler. Et pas de quoi dramatiser, ajoutait le président Helmut Hubacher jusqu'à ce que les drames récents éclatent dans sa bonne ville rhénane.

De quoi en revanche rendre l'électeur un peu méfiant, le sympathisant plutôt hésitant, et le militant quasiment immobile. D'autant que la presse bourgeoise répercute avec une complaisance infinie le moindre désaccord au sein du PSS, tout en faisant silence sur les violentes rivalités radicales ou les continuels affrontements internes des démocrates-chrétiens (bientôt unis sur un seul sujet: Furgler le trop zélé).

Le parti socialiste est en méforme. Soit, mais comment le rendre «fit»? Hubacher, connu pour son aptitude à rassembler, en surface tout au moins, veut démontrer qu'il sait aussi relancer, entraîner, mobiliser. Sa méthode? Toujours la même: laisser parler tout le monde, longuement, puis présenter sa propre analyse de la situation, en un discours

fort persuasif parce que soigneusement ajusté sous ses allures désinvoltes.

Il a donc laissé parler jusqu'à la fin avril. Et puis, à la veille du 1^{er} mai, il envoyait aux membres du Comité central un projet de plate-forme à court terme, qui en était d'ailleurs déjà à sa troisième version après débats au Comité directeur. Ledit texte, sobrement intitulé «priorités», remet l'église socialiste au milieu du village planétaire.

Après avoir replacé le PSS dans une double perspective historique et politique, le texte analyse la crise que traversent désormais tous les partis, dont les citoyens ressentent la vocation universaliste comme une obligation de leur délivrer une espèce de chèque en blanc; les taux de participation active à la vie politique diminuent partout, mais les engagements militants n'ont sans doute jamais été aussi nombreux, dans des mouvements «spécialisés», correspondant à des préoccupations particulières, de toute évidence plus motivantes (écologie, anti-nucléaire, pacifisme, féminisme, consumérisme, etc., mais non syndicalisme, notez-le bien).

La gauche socialiste, qui a vocation de rassembleuse, souffre doublement de telles fuites dans le combat spécialisé. D'abord, elle perd de belles capacités de militance, et ensuite, à supposer qu'elle parvienne à les regrouper, elle doit les «digérer», les intégrer, sous peine de se voir secouée par des minorités «monoculturelles», promptes à rallier (naïveté ou calcul?) les courants idéologiques internes les plus éloignés du centre de gravité du parti.

L'IMAGE ET LES PRIORITÉS

Or donc, le PSS doit rassembler et intégrer. Avec sa masse et ses structures malgré tout assez fermes pour tenir le coup entre les congrès-spectacles, il en a la force et les moyens. D'autant qu'il a quelque chose à offrir: des réalisations assez admirables, arrachées à force de persévérance (le programme du Comité de grève de 1918 est désormais entière-

ment réalisé, avec l'égalité des droits entre hommes et femmes) et des engagements en pointe dans les secteurs les plus divers: politique sociale bien sûr, mais aussi démocratisation de l'économie (les «priorités» ne parlent pas d'autogestion), protection de l'environnement et solidarité internationale.

Dans tous ces secteurs, le PSS a obtenu — et propose. Les acquis sont nombreux, surtout au plan cantonal ces dernières années; le citoyen donne plus souvent raison au PS que l'électeur à ses candidats. Il doit donc bien y avoir quelque part un problème de communication: le PS n'a pas de slogan-façade (mais «seulement» une constance politique, mal vendue et donc mal perçue) et présente une image incertaine, faite de la superposition de visages aux contours pour le moins dissemblables (d'A, comme Aubert à Z, comme Ziegler).

Les «priorités» vont-elles arranger tout cela? En partie sans doute. Le texte est bon, et tient compte de certaines contraintes du marketing politique, côté langage: la plupart des revendications inscrites dans ce «mini-programme» sont placées sous le signe d'une recherche de la sécurité (sociale, de l'emploi, par la paix, de l'individu à l'égard de la bureaucratie et du pouvoir économique). A l'ère de l'angoisse générale, le PSS, qui en rajoutait volontiers en matière de peurs, ne veut plus inquiéter, mais rassurer. Beau test de crédibilité en vue.

Les sections et toutes les instances du PSS reçoivent ces jours les «priorités», avec prière de communiquer leurs remarques et avis. Du côté de la direction du parti, on attend moins des observations quant au fond, que des signes indiquant si le message rassembleur et mobilisateur a bien passé, ou si le besoin d'intégration est devenu un mythe avec l'essor des combats partiels.

Et, dans le collimateur, toujours ces échéances automnales: congrès de Lugano en 1982, élections nationales en 1983.

Lait maternel: le code ne suffit pas

Multinationales sous contrôles: avoir à l'œil des multinationales dans leurs activités commerciales sur le terrain, à travers leurs points de vente innombrables sur la planète entière, c'est le pari incroyable que tient l'IFBAN, le Réseau international de groupes d'action pour l'alimentation infantile (adresse utile à Genève: c.p. 157, 1211 Genève 19). Ce réseau vient de publier, preuves photographiques à l'appui, le catalogue des violations du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, approuvé en mai 1981, à une majorité écrasante, par l'Assemblée mondiale de la santé, dans le but de contrôler la promotion agressive des produits et ustensiles pour l'alimentation des nourrissons. En un an, 2250 violations, en détail, et avec toutes les précisions voulues, commises par 54 entreprises dans 37 pays. Preuves de la mauvaise volonté des fabricants, mais aussi démonstration qu'un «code» international doit être soutenu et relayé par des législations nationales adéquates (cf. DP 635, 29.4.82...).

ARTICLE APRÈS ARTICLE

Entrons dans le vif du sujet à propos de Nestlé, puisque cette multinationale-là nous touche de plus près!

— Promotion directe auprès du public: le code interdit toute publicité ou autre forme de promotion directe auprès du public (art. 5.1 et 5.3). L'IFBAN signale, en ce qui concerne Nestlé, des «présentoirs pour laits artificiels dans une pharmacie en Grèce», juillet 1981.

— Promotion dans les établissements de soins: le code interdit toute forme de promotion dans les hôpitaux, centres de santé, cabinets médicaux, etc., tels que: affiches, calendriers, fiches médicales, brochures contenant de la publicité (art. 6.2,

6.3 et 4.3). Selon L'IFBAN, Nestlé a diffusé des brochures pour des préparations visées par l'interdiction dans des hôpitaux et des centres de santé aux Philippines, en Malaisie et en Thaïlande, en mars 1982, à Singapour en février 1982 et en France en décembre 1981.

— Echantillons gratuits: le code interdit la distribution, directe ou indirecte, d'échantillons gratuits et d'autres objets promotionnels aux mères (art. 5.2, 5.4 et 7.4). En ce qui concerne Nestlé, un représentant médical affirme disposer chaque mois de 1200 échantillons destinés aux mères, par l'intermédiaire des médecins et des hôpitaux de Manille (mars 1982); un directeur de Nestlé à Singapour indique que la firme distribue environ 15 000 kg de préparation par an aux hôpitaux, comme échantillons destinés aux mères (février 1982).

— Contacts entre les compagnies et les mères: le code interdit les contacts entre le personnel de vente des firmes et les mères (art. 5.5. et 6.4). Nestlé: des cartes offrant les services de «puéricultrices» (directement visées par les articles du code) sont distribuées aux mères dans un cabinet médical à Singapour (la firme a six «puéricultrices» opérant dans cette ville) (mars 1982).

— Promotion auprès des agents de santé: le code stipule que les informations données aux agents de santé doivent être de nature scientifique, se borner aux faits et doivent contenir des renseignements sur la supériorité de l'allaitement maternel et les dangers de l'alimentation au biberon (art. 7.2 et 4.2). Nestlé: des brochures données aux Philippines et en Malaisie (mars 1982) et une publicité en Afrique du Sud (novembre 1981) ne contiennent pas l'information requise.

— Etiquettes incorrectes: le code stipule que les étiquettes doivent contenir une inscription claire concernant la supériorité de l'allaitement maternel, un avis sur les dangers de l'alimentation au biberon, et ne doivent pas comporter des images de bébés, ni idéaliser l'utilisation des préparations pour nourrissons, ni utiliser des termes tels que «maternisé» ou «humanisé» (art. 9.2). Nestlé: étiquettes incorrectes repérées aux Philippines, en Malaisie, à Singapour (mars 1982), au Costa Rica, Panama, Nicaragua et en Côte d'Ivoire (janvier 1982).

— Echantillons et cadeaux pour les agents de santé: le code interdit les cadeaux et les échantillons gratuits donnés aux agents de santé pour leurs propres bébés (art. 7.3 et 7.4). Nestlé: contribution pour un dîner lors d'une réunion scientifique de la Société de gynécologie et d'obstétrique de Thaïlande (23.1.1982), ainsi que cadeaux de stylos, fiches d'agenda et exposition de produits. En 1981, contributions de Nestlé (orateurs et repas) lors de séminaires et de réunions aux Philippines, y compris pour la convention annuelle de la Société de pédiatrie des Philippines.

FISC ET PARTIS

Le nerf de la guerre de milice

Conseiller d'Etat depuis 1969, le socialiste argovien Louis Lang paie bon an mal an quatre mille francs à titre de contribution (plutôt modeste d'ailleurs) au parti qui lui a valu son élection à l'Exécutif cantonal. En remplissant sa déclaration pour 1979, il a déduit ce montant, en l'inscrivant au poste «Frais professionnels».

Le fisc de sa commune (Turgi) accepte la déduction, mais le canton proteste. La Commission de recours en matière d'impôt donne tort au contribuable Lang, lequel, débouté par le tribunal administratif cantonal, monte aussi sec devant le Tribunal fédéral. Lequel vient à son tour de lui donner tort: les contributions que les mandataires versent à leur parti ne sauraient passer pour des frais d'acquisition du revenu.

M. Lang aura ainsi fait les frais d'une démonstration qui intéressera tous les élus et caissiers de parti. Et qui fera réfléchir aux contraintes du système de milice.

Les beaux quartiers et les autres

Essai de vitesse limitée à 50 km/h en ville de Genève? Le conseiller d'Etat (démocrate-chrétien) Fontanet, chef du Département de justice et police, ainsi que la majorité bourgeoise du Grand Conseil genevois s'y sont opposés. Rues résidentielles: aucun projet sérieux à Genève-Ville. Le canton du bout du lac Léman semble rallier, avec armes et bagages, le camp des fanatiques motorisés.

Un député curieux (voire mal intentionné) s'est récemment permis cependant d'interpeller les autorités sur l'état des limitations de vitesse dans l'ensemble du canton.

Réponse éclairante: dans la traversée de tous les villages résidentiels, la vitesse est limitée à 50 km/h, voire à 40 km/h. Un principe simple: les habitants des villages résidentiels doivent pouvoir traverser la ville à tombeau ouvert, mais la tranquillité et la sécurité de leurs enfants exigent que la voiture soit «brimée» aux alentours de leur domicile.

Cité prolétaire, habitants de seconde zone d'un côté, «villages» privilégiés de l'autre: le contraste n'échappe plus aux habitants de la Ville de Genève... On s'est parfois étonné du refus opposé au parking de l'Observatoire (un de plus, au centre-ville) par les électeurs urbains. Peut-être était-ce le début d'une révolte contre le rôle de cité-poubelle dans lequel les villages de luxe veulent confiner la ville.

TENDANCES

Avortement : les trois Suisses

Initiative sur l'avortement: toujours dans l'attente du texte qui sera proposé à signatures. Mais sur ce thème, manifestement, les «fronts» sont déjà en place et un débat public a peu de chances de provoquer de vastes retournements d'opinion. Réactions passionnelles, diktat confessionnels, «a priori» moraux et «scientifiques»: l'avortement et son cortège d'obscurantismes.

Depuis l'apparition du problème sur la scène fédérale, rares, très rares ont été les points de repères précis, les diagnostics impartiaux qui ont été fournis et qui auraient pu fonder une réflexion plus ou moins sereine. On sait qu'en particulier les chiffres eux-mêmes manquent sur le nombre des interruptions de grossesse pratiquées dans les cantons suisses, dispositions légales ou pas.

Et dans ce désert statistique, les estimations les

plus diverses et les plus partiales n'ont pas manqué de fleurir, toutes plus ou moins au service de l'une ou l'autre des causes en lice.

Saluons ici la tentative de cinq spécialistes qui viennent de publier, avec toutes les précautions d'usage, dans la «Revue suisse de médecine, Praxis»¹, quelques points de repères chiffrés, résultats d'une quête de longue durée et ne masquant pas les zones d'ombre encore existantes sur l'interruption de grossesse dans notre pays. Enfin des «tendances» qui pourraient donner une colonne vertébrale aux confrontations inévitables ces prochains mois, ces prochaines années.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il faut bien dresser la toile de fond: l'absence très dommagea-

¹ P.-A. Gloor, psychiatre et sexologue, Lausanne; H.-M. Hagmann, démographe, Genève et Sierre; M. Hurni, psychiatre, Yverdon; H. Stamm, gynécologue, Baden; D. Stucki, gynécologue, Porrentruy. Etude publiée sous le titre: «L'interruption de grossesse en Suisse: quelques chiffres et une évolution» («Revue suisse de médecine, Praxis», N° 6/1982).

ble de données officielles brutes, de celles qui résultent d'une simple comptabilité, de celles qui permettraient au moins de situer l'ampleur des inégalités de traitement intercantonaux par exemple. Un manque de chiffres qui a nourri jusqu'ici tous les préjugés, bien entendu. Plus précisément, les «faits gênants ou fâcheux» mis en évidence par les chercheurs dont nous nous inspirons pour ce rapide résumé: «manque de surveillance de nos autorités fédérales sur l'application d'une loi censée être la même pour tous les Confédérés; absence de l'obligation de déclaration des interruptions de grossesse à une instance centrale suisse; politique de discrétion, sinon de secret, longtemps menée par les services cantonaux intéressés, certaines cliniques, certains praticiens»...

Il a donc fallu, en attendant de disposer de statistiques annuelles, se contenter d'enquêtes menées tous les quatre ans auprès des médecins cantonaux.

Avec tous les aléas que ce genre de «sondages» supposent — on rappellera notamment que dans le canton suisse le plus peuplé, celui de Zurich, il n'existe pas de centralisation cantonale pour les annonces des interruptions pratiquées par les médecins (on a écrit au plus grand nombre possible de médecins zurichoises: d'où des évaluations, mais aucune certitude).

Et cela à propos des interruptions dites légales: le domaine des avortements clandestins reste sujet à des estimations «gravement discordantes».

Le tableau que nous reproduisons ci-dessous, outre les tendances qu'il permet de cerner, reflète bien ce sous-développement statistique de la Suisse au chapitre de l'interruption de grossesse (en 1955 et 1966, les renseignements à disposition ne concernaient guère que Berne et le demi-canton de Bâle-Ville!).

Voici donc le nombre des interruptions de grossesse (IG), tel qu'on peut le connaître, de 1955 à 1978; dès 1966, les IG des Suisses sont portées en première colonne (les parenthèses indiquent une estimation) et les IG d'étrangères en seconde colonne, entre parenthèses:

	1955	1961	1966	1970	1973	1974	1978	
ZH			(9000)	(8000)	—	(6000)	(4000)	—
BE	355	1620	1074	903	524	—	1086	—
VD			4085	2242	(2209)	2704	(1702)	2487
BS		966	901	1107	1376	—	1527	1564
GE			(2500)	5912	3015	(3903)	6430	2784
NE			(3900)	725	(455)	724	(743)	594
AG			52	94	186	(48)	225	219
BL			42	84	93	(42)	64	122
TG			42	28	—	—	76	84
GR			16	21	—	—	55	69
SG			11	20	100	(20)	131	96
TI			22	18	81	(0)	103	346
AE			12	14	—	—	—	6
GL			—	12	10	(2)	16	22
SH			16	12	23	(0)	36	28
SO			—	7	68	(22)	97	86
LU			—	6	11	(2)	33	50
SZ			—	1	0	(0)	—	2
UR			—	1	0	(0)	—	—
ZG			—	0	0	(0)	—	—
AI			—	—	0	(0)	—	—
NW			1	—	0	(0)	1	1
OW			—	—	—	—	—	1
VS			—	—	0	(0)	—	—
FR			—	—	—	—	—	1

Ces données imposent d'abord un commentaire géographique: la Suisse est clairement divisée en trois zones, au chapitre de l'interruption de grossesse. Même si l'interprétation des chiffres recueillis est délicate: il faut savoir que la distinction entre patientes domiciliées dans un canton, confédérées ou venues de l'étranger «est loin d'être régulièrement mentionnée». Bref, on constate l'existence de six cantons «libéraux» où les interruptions sont nettement plus nombreuses qu'ailleurs; puis un groupe de onze cantons et demi-cantons «où le nombre des interruptions, relativement modeste, augmente» (diminution graduelle du «tourisme gynécologique», en ce qui concerne les ressortissantes de ces cantons-là); et enfin, huit cantons et demi-cantons, «pratiquement réfractaires» (deux

interruptions de grossesse en 1970, sept en 1978!). Interpréter leurs travaux, les auteurs notent que la situation en Suisse «est analogue à celle des pays qui ont libéralisé l'interruption de grossesse tout en menant une politique de diffusion des moyens modernes de contraception (Angleterre, Danemark, Finlande, France ou Japon): augmentation temporaire des interruptions puis baisse» (la tendance, à travers les chiffres publiés: près de 21 000 en 1970, encore près de 20 000 en 1974, et quelque 14 000 en 1978).

PARADOXAL

Et plus nettement: «La tendance à la libéralisation des indications à l'interruption de grossesse, certai-

nement non voulue par le législateur, mais entrée dans les mœurs (six cantons et demi-cantons d'abord, puis dix-sept) n'a pas abouti à une inflation des interruptions, mais au contraire à leur nette diminution.»

D'où l'esquisse d'une politique en la matière: «Il reste à persuader une majorité de citoyens et de citoyennes de ce pays, de même qu'un bon nombre de médecins, que cette voie apparemment paradoxale — une politique de libéralisation liée à la propagande contraceptive pour diminuer le nombre des avortements — est la seule efficace: toute tentative de culpabilisation et de renforcement d'une pénalisation compromettrait les résultats obtenus et conduirait probablement à une ressurgence de l'avortement clandestin.»

JEUNES

Otage de la droite

Paraissant vingt fois par an sur quatre pages, le journal s'intitule, en lettres demeurées gothiques, «Schweizerzeit» (à peu près «l'ère helvétique»); il se dit «journal conservateur pour l'indépendance, le fédéralisme et la liberté». Il lance à chaque occasion dans ses colonnes des attaques virulentes contre l'Etat (surtout communiste et social bien sûr), ainsi que moult pétitions, pour la morale, contre telle ou telle émission SSR, etc., etc.

Ledit journal a aussi son propre service de librairie, proposant force littérature conservatrice et antisoviétique. Parmi les titres proposés en ce moment, on trouve — évidemment — les «Antithèses» de Jeanne Hersch. Le comble pour une socialiste philosophe de la liberté: se trouver piégée dans le rôle d'otage de la droite la plus conservatrice. Mais diable, qu'allait-elle faire dans ces centres autonomes?

LA RÉALITÉ EN FACE

Logement: incohérences et jongleries

Problème lancinant, tension passagère, crise profonde. La palette des qualificatifs est large pour définir la situation du logement. Large aussi l'éventail des solutions proposées: laissez-nous construire plus haut et éliminer les oppositions des groupes d'habitants et autres écologistes, disent les promoteurs; rénovation légère et relocation des appartements vides, rétorquent les associations d'usagers. Sans parler du pavé récent de Robert Ducret, le patron des finances genevoises: une nouvelle cité satellite. Comme si on n'avait rien appris depuis la «réalisation» de Meyrin et d'Onex!

Le logement aujourd'hui souffre de l'incohérence des responsables politiques et d'un marché en délire, tout spécialement à Genève. Incohérence parce que, profitant d'une détente relative, le tandem Ducret-Vernet a freiné la construction de logements sociaux dans l'idée de stimuler le secteur privé et d'alléger les finances publiques; marché en délire parce que le coût d'un logement, même subventionné, atteint actuellement des sommets (en mai 1981, 416.— pour une pièce et 1524.— pour 5 pièces, moyenne des logements nouvellement construits). Résultat: un besoin pressant de logements nouveaux au moment où les prix flambent.

Mais peu à peu c'est aussi la demande qui se modifie et les exigences de qualité — il ne s'agit pas ici de luxe ostentatoire mais de calme, de qualité de l'environnement physique et social — ne peuvent plus se satisfaire d'un nouvel empilement de boîtes à habiter, même si elles sont de couleurs vives.

Les slogans ne suffiront pas à répondre au problème, ni la relocation de quelques centaines

d'appartements vides, ni le démarrage d'une cité satellite. Le marché du logement est complexe et tous ses éléments doivent être pris en compte pour aboutir à une solution véritable.

Cette solution est réalisable; la collectivité à les moyens de l'imposer si la volonté politique existe de maîtriser durablement le problème. Voyons de plus près.

TOUT À RECOMMENCER

Depuis une vingtaine d'années le canton de Genève a dépensé des sommes considérables pour le logement social sans pour autant remettre en question la structure du marché; il n'a fait que repousser les échéances puisqu'après un délai (dix ou vingt ans) les immeubles subventionnés tombent dans le marché libre; dès lors tout est à recommencer, mais dans des conditions plus difficiles encore.

Toute solution sérieuse doit agir sur la structure du secteur de la construction et contribuer à maîtriser le coût des terrains, le coût financier et le coût de la construction.

Première difficulté: la rareté et le coût du terrain. Jusqu'à présent l'Etat cantonal s'est abstenu d'acquérir, se privant ainsi d'un instrument essentiel de la politique du logement. Des acquisitions foncières pourraient encore, même s'il est tard,

contribuer à geler les coûts — mise à disposition par l'Etat de droits de superficie, par exemple. Deuxième difficulté, les coûts financiers. Là, c'est le marché hypothécaire qui est en question, pour lequel il faudra bien trouver de nouvelles règles propres à stabiliser le coût financier de la construction. Nous y reviendrons.

Enfin et surtout le coût de la construction proprement dit. Là, les ouvriers du bâtiment ont bon dos et leurs conditions salariales servent à camoufler l'impéritie d'un secteur où règnent l'amateurisme, le bricolage et les intermédiaires parasites, un secteur dont le caractère artisanal coûte cher à la collectivité et aux locataires.

Une politique publique à long terme prévoyant un rythme défini de construction sur plusieurs années favoriserait une rationalisation et une industrialisation de ce secteur, une adéquation entre les besoins en logements et la capacité de production des entreprises; alors qu'aujourd'hui l'entrepreneur jongle d'une réalisation à l'autre, gonflant puis comprimant ses effectifs et entretenant un parc de machines surdimensionné à certaines périodes.

Il faudra encore parler des types de logements qui sont offerts et des besoins sociaux réels, de l'utilisation rationnelle d'un sol toujours plus rare, des modalités de la propriété. A suivre donc.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les limites du libre-arbitre

Herbert von Karajan.

Ainsi donc, il était pire qu'on ne l'imaginait? Membre du parti national-socialiste dès 1933, et non pas à partir de 1935, comme il le prétendait, «parce que cette adhésion était indispensable pour qu'il puisse être nommé directeur de l'Opéra d'Aix-la-Chapelle»? Bien! C'est probablement

parce que je suis complètement perverti, mais j'avoue avoir plus d'estime pour un homme qui aurait adhéré dès 1933, par conviction en quelque sorte et à une époque où il était peut-être encore possible de se tromper, que pour celui qui ne serait entré dans le parti que plus tard et par pur opportunisme.

Qu'en pensez-vous?

La question ne me paraît pas sans importance. J'ai un ami, figurez-vous, qui est *nazi*. Pour toutes sortes de raisons, trop longues à expliquer ici, il l'est depuis son enfance, l'a été quand le nazisme

triomphait et l'est resté quand le III^e Reich s'est effondré — au contraire de tant de bons esprits de chez nous et d'ailleurs qui ont alors mis de l'eau dans leur vin.

Que faire? En ce qui me concerne, j'incline à penser comme l'un des personnages de Malraux: «L'amitié, c'est d'être avec des amis non seulement quand ils ont raison, mais même quand ils ont tort.» (En l'occurrence, il me semble avoir entièrement tort!)

Il y a aussi ceci, que je connais mal les limites de la liberté humaine: personne ne va se brouiller avec un ami sous prétexte qu'on déteste le cancer et que l'ami est devenu cancéreux. Faut-il se brouiller avec quelqu'un sous prétexte qu'il est nazi, ou stalinien? Dans un cas, nous postulons la liberté, ce qu'on appelle le «libre-arbitre»; dans l'autre cas, nous admettons la nécessité. La chose est-elle bien établie? Est-ce que je suis libre de choisir mes opinions plus que mes maladies?

Je sais! De telles considérations ruinent toute moralité, mais la question reste posée et doit être posée, chaque fois du moins que l'intéressé n'a pas commis des *actes* abominables, livré, dénoncé, participé à des pogroms, etc.

Continuons. A date récente, mon ami a connu une sorte de célébrité. Le fameux Assurancetourix, dans l'un de ses livres, a raconté quelques sottises à son sujet. Sottises tout aussitôt reprises dans un livre par ailleurs excellent: *Die unheimlichen Patrioten* (Les patriotes inquiétants — Politique réactionnaire dans la Suisse d'aujourd'hui), de Jürg Frischknecht, Peter Haffner, Ueli Haldimann et Peter Niggli (Limmat Verlag 1979).

Plus récemment encore, un article a paru dans la presse suisse allemande révélant que l'intéressé donnait des cours d'allemand dans une entreprise fort connue de notre pays. Résultat: les responsables de l'entreprise, qui n'ignoraient rien des convictions d'un homme qu'ils employaient depuis vingt-cinq ans à la satisfaction générale — la grammaire allemande se prêtant d'ailleurs peu à l'exposé d'opinions politiques — l'ont renvoyé sans délai, craignant pour leur image de marque, si

bien qu'il se retrouve à 61 ans privé de gagne-pain. Il y a une question *tactique*: on sait assez que de telles mesures en entraînent d'autres en sens contraire: on renvoie un nazi, et, pour maintenir la balance égale, on renvoie aussi deux ou trois «gauchistes».

Il y a surtout une question de *principe*: dans quelle mesure, dans une démocratie, et dans un temps où la sécurité du pays n'est pas directement menacée, le «Berufsverbot» est-il admissible pour de simples raisons d'opinions (si choquantes, si insensées qu'elles puissent paraître)?

La chose me semble dangereuse et inadmissible. Il y va de l'honneur de notre pays de n'y pas consentir.

J. C.

SYNDICATS CHRÉTIENS

Dépasser la seule dénonciation

Minoritaires, les syndicats chrétiens doivent se battre, en Suisse romande spécialement, pour avoir une place au soleil. D'où l'intérêt de leur activité militante, qui tend à privilégier les travailleurs les moins favorisés. D'où aussi la qualité de leur réflexion économique, et tout particulièrement de la série de brochures brunes, dans laquelle vient de paraître «La crise... encore»¹, synthèse de sa position et esquisse d'une stratégie.

Ce fascicule se signale moins par l'originalité des propositions que par la solidité de ce qui est offert à la réflexion des militants.

Face à la crise, les syndicats chrétiens refusent tout d'abord de se contenter d'une politique de dénonciation.

Quelle démarche privilégier encore? Se fonder tout d'abord sur l'analyse: la brochure s'ouvre donc sur une synthèse de la situation économique sur fonds de crise et de chômage: exportation de l'appareil de production, augmentation de l'épargne des

entreprises, inégalités entre travailleurs, entre régions.

UNE PISTE

Comment infléchir un développement dont les salariés font les frais? Nous retrouvons une piste qui est chère à notre journal: celle de la dépendance économique avec comme riposte une politique économique portant sur les structures au niveau régional par exemple. La crise fait en effet apparaître que la prospérité de certaines régions — Genève ou la Suisse romande par exemple — est fragile lorsque les décisions économiques les concernant sont prises hors de leurs frontières. Au repli industriel que l'on peut constater aujourd'hui doit répondre une action des autorités cantonales s'appuyant sur les acteurs économiques les plus importants et les plus dynamiques.

Mais l'action syndicale, que devient-elle dans tout cela? La brochure des syndicats chrétiens essaye de répondre à cette question dans ses conclusions. Partant de son analyse des inégalités, elle propose un nouveau type de développement économique fondé sur la solidarité nationale et internationale et une nouvelle répartition des responsabilités à l'intérieur des entreprises.

UN CERTAIN FLOU

On sent ici un certain flou. Peut-il en être autrement? Après la période de prospérité, les syndicats — et particulièrement les organisations suisses — se sentent aujourd'hui un peu désarmés tant sur le plan stratégique que sur celui de la mobilisation de leurs troupes.

Une maturation doit se faire non seulement dans les syndicats, mais dans l'ensemble des milieux populaires. La réflexion des syndicats chrétiens devrait favoriser cette évolution.

¹ Adresse utile: CRT, c.p. 141, 1211 Genève 3.

DU PAPIER, ENCORE DU PAPIER

CEDRA: les rapports se suivent et ne se ressemblent pas

Encore un volumineux rapport de la CEDRA, la fameuse Coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs. Il y a une chose, au moins, que cet organisme aura faite: noircir du papier. Ce dernier rapport concerne donc le problème du stockage des déchets faiblement et moyennement radioactifs et se base uniquement sur des documents publiés. Rien de nouveau donc.

Si pourtant, il y a du nouveau. Pas dans notre information, mais au sein de la CEDRA.

En 1976, un rapport de la CEDRA concernant ce même problème affirmait, nous citons: *Les granites et les gneiss sont également mentionnés dans les discussions, mais doivent être éliminés à cause de la structure fissurée qu'ils présentent en Suisse* (page 13).

Même rapport, p. 15: *On ne trouve pas en Suisse des granites et des gneiss étanches, comme dans le sous-sol cristallin des anciens socles continentaux géologiquement très stables, du Canada et de la Suède. En effet, les expériences faites dans les tunnels et les galeries ont montré que les granites et les gneiss suisses sont fortement fissurés et que ces fissures ouvertes permettent toujours des circulations d'eau. C'est pourquoi ils ne se prêtent pas bien au stockage de déchets radioactifs.*

En 1981, page 64 et suivantes: «En Suisse deux zones cristallines surtout entrent en considération pour les recherches: le cristallin du domaine alpin (...), les prolongements méridionaux du cristallin de la Forêt-Noire sous le Jura tabulaire du N de la Suisse, donc en principe la même région — quoi-

que à bien plus faible profondeur — que celle dans laquelle on prévoit d'implanter le dépôt définitif de type C (pour les déchets hautement radioactifs).»

Belle promotion que de passer, en cinq ans, d'inapte à stocker des déchets faiblement et moyennement radioactifs, à la capacité de stocker les déchets hautement radioactifs. Les experts changent, les modes aussi et surtout, les besoins se font pressants...

LA PROMOTION DES MARNES

Rapport de 1976, page 15, nous citons encore: *Malheureusement, nos formations argileuses contiennent souvent des intercalations sédimentaires moins étanches, sous forme de bancs calcaires ou gréseux, dans lesquels a lieu une certaine circulation d'eau. En plus, ces roches sont reconnues peu solides et peu résistantes à l'altération et exigent, par conséquent, pour les cavernes un revêtement en béton.* Moralité, les gisements argileux disparaissent du rapport de 1976 et tout l'effort est porté sur l'anhydrite.

En 1981, ces revêtements en béton ne semblent plus effrayer nos stockeurs, puisque sur les vingt sites retenus, neuf sont prévus dans des argiles et des marnes. Page 50: «Comme roche d'accueil pour le stockage des déchets de faible et moyenne activité, les Alpes offrent de puissantes séries de marnes et d'argilites, caractérisées par une perméabilité très faible, des déformations plastiques sous contrainte tectonique et de bonnes capacités d'absorption, etc...» Page 59: «On peut finalement s'attendre à trouver des régions de stockage favorables dans les larges structures anticlinales du Jura bernois et du Laufonais, dans le canton du Jura le long de la vallée du Doubs, etc...»

Encore une jolie promotion pour les marnes. Allez, Messieurs, encore un effort et admettez donc que, somme toute, l'eau du lac, ça ne serait pas si mal que cela!

A trop écrire, on finit par en dire, des stupidités. Et même à l'intérieur du même rapport. Donc celui de 1981.

Page 22 du premier volume: «Qu'un dépôt de stockage final doive se trouver ou non à proximité immédiate de gares ferroviaires existantes ou d'un réseau bien agencé de routes d'accès, ne revêt encore aucune importance dans la phase de planification actuelle.»

Même rapport, volume 2, page A.5, à propos de la colline du Montet: «En ce qui concerne le site lui-même, les grandes dimensions du gisement, peu fréquentes pour de l'anhydrite, ainsi que la proximité de la gare de Bex et celle d'un réseau routier très développé, constituent des avantages indéniables.»

On va se contenter de ces quelques exemples, parce que ça deviendrait vite lassant.

Mais souvenez-vous tout de même: c'est à ces gens conséquents et cohérents que les autorités ont confié le problème horriblement délicat et grave du stockage des déchets nucléaires.

GLANURES HELVÉTIQUES

Jeanne Hersch et Jean Ziegler se rencontrent au moins sur un point: ils font tous deux partie du comité de patronage du Comité suisse d'aide aux réfugiés espagnols. Cette organisation, dont la présidence est assumée par Dan Gallin et le secrétariat par Jeanne-Marie Perrenoud (adresse utile: ch. Antoinette 18, 1227 Carouge) participe à une action internationale nécessaire, malgré le retour de la démocratie en Espagne. Il y a encore des réfugiés en France qui ont besoin d'aide et ne sont pas secourus par l'Etat.

* * *

Tirage contrôlé du principal journal syndical suisse, l'hebdomadaire «SMUV Zeitung» de la FTMH; 76 126 exemplaires. Tirage contrôlé du principal journal des propriétaires d'immeubles, «Der Schweizerische Hauseigentümer»: 102 155.